

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du jeudi 07 mars 2024

<p>Date de la convocation 28/02/2024</p> <p>Date d'affichage 28/02/2024</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Votants : 15</p>	<p><i>L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS ,</i></p> <p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s :</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Claude FROMENT</p>
---	--

Objet: Vote du compte de gestion - assainissement_rousennac - DE_20240307_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAMBOULAS Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

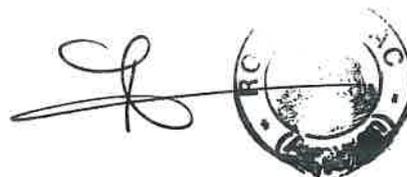
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoireAprès dépôt en Sous-Préfecture
le 08 mars 2024
et publication ou notification
le 08 mars 2024Rousennac, le 08 mars 2024.
Pour extrait conforme.Le secrétaire de Séance
Jean-Claude FROMENT

Le Président
Marie-Laure CAMBOULAS


Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 09/03/2024 012-211202064-20240307-DE_20240307_002-DE
